



Vous êtes  
**une entreprise  
innovante**  
implantée en  
**Sarthe ?**

**Avez-vous pensé aux Crédits d'Impôts (CIR / CII)**

**pour financer vos dépenses de R&D / d'innovation ?**

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) et le Crédit Impôt Innovation (CII) sont des dispositifs fiscaux cumulables & complémentaires, vous permettant de **financer jusqu'à 30% de vos dépenses dédiées à l'innovation.**

Quel que soit votre statut juridique, un large segment d'entreprises (industrielles, commerciales, agricoles, artisanales...) peuvent bénéficier de ces crédits sous forme de **remboursement ou de réduction d'impôt.**

## Le projet relève-t-il du CIR ou du CII?

Si votre projet s'inscrit dans la **résolution de verrous scientifiques** constituant un effort d'innovation par rapport à l'état des techniques existantes, informez-vous sur le **CIR**.

Si votre projet permet de **concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau**, informez-vous sur le **CII**.

---

## Besoin d'être accompagné ?

**Contactez votre référent SARTHE, Damien DEROUET !**

Notre expert pourra répondre à vos questions sur le CIR et le CII, vous orienter vers les partenaires Recherche et vous guider dans votre démarche.



### LE MANS INNOVATION

Damien DEROUET  
damien.derouet@lemans.fr  
06 11 26 36 93

---

## LES REFERENTES CIR/CII EN PAYS DE LA LOIRE

### Référente Vendée & Loire Atlantique

Atlanpole

Laurence LAVENOT  
lavenot@atlanpole.fr  
06 98 77 52 74

### Référente Maine- et-Loire

Angers Technopole

Sandrine GRANSEIGNE  
sandrine.granseigne  
@angerstechnopole.com  
06 47 46 96 22

### Référente Mayenne

Laval Mayenne  
Technopole

Floortje de VINK  
floortje.devink  
@laval-technopole.fr  
06 49 34 64 93



UNION EUROPÉENNE  
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

